

RÈGLEMENT (CE) N° 236/2007 DE LA COMMISSION**du 2 mars 2007****modifiant le règlement (CE) n° 314/2004 du Conseil concernant certaines mesures restrictives à l'égard du Zimbabwe**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 314/2004 du Conseil du 19 février 2004 concernant certaines mesures restrictives à l'égard du Zimbabwe ⁽¹⁾, et notamment son article 11, point b),

considérant ce qui suit:

- (1) L'annexe III du règlement (CE) n° 314/2004 énumère les personnes concernées par le gel des fonds et des ressources économiques imposé par ce règlement.
- (2) La position commune 2007/120/PESC du 19 février 2007 ⁽²⁾ modifie l'annexe de la position commune 2004/161/PESC ⁽³⁾. Dès lors, l'annexe III du règlement (CE) n° 314/2004 doit être modifiée en conséquence.

- (3) Pour garantir l'efficacité des mesures arrêtées dans le présent règlement, celui-ci doit entrer en vigueur immédiatement,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe III du règlement (CE) n° 314/2004 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

*Article 2*Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 2 mars 2007.

Par la Commission

Eneko LANDÁBURU

Directeur général des relations extérieures

⁽¹⁾ JO L 55 du 24.2.2004, p. 1. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1791/2006 (JO L 363 du 20.12.2006, p. 1).

⁽²⁾ JO L 51 du 20.2.2007, p. 25.

⁽³⁾ JO L 50 du 20.2.2004, p. 66.

ANNEXE

L'annexe III du règlement (CE) n° 314/2004 est modifiée comme suit:

1) Les personnes physiques suivantes sont ajoutées:

«**Mavhaire**, Dzikamai; membre du comité du Politburo de la ZANU-PF».

2) Les personnes physiques suivantes sont supprimées:

a) «**Jokonya**, Tichaona; ministre de l'information et de la publicité, né le 27.12.1938».

b) «**Tungamirai**, Josiah T.; "Minister of State", chargé de l'indigénisation et de l'autonomisation, général de corps aérien à la retraite (anciennement: secrétaire du Politburo de la ZANU-PF, chargé de l'autonomisation et de l'indigénisation), né le 8.10.1948».

3) Les modifications suivantes sont apportées:

a) L'entrée «Chombo, Ignatius Morgan Chininya; ministre des collectivités locales, des travaux publics et du logement, né le 1.8.1952» est remplacée par le texte suivant:

«**Chombo**, Ignatius Morgan Chininya; ministre de l'administration locale, des travaux publics et du développement urbain, né le 1.8.1952».

b) L'entrée «Lesabe, Thenjiwe V.; secrétaire du Politburo de la ZANU-PF, chargée de la condition féminine, née en 1933» est remplacée par le texte suivant:

«**Lesabe**, Thenjiwe V.; membre du comité du Politburo de la ZANU-PF, née en 1933».

c) L'entrée «Madzongwe, Edna (alias Edina); secrétaire adjoint du Politburo de la ZANU-PF, chargée de la production et du travail, née le 11.7.1943» est remplacée par le texte suivant:

«**Madzongwe**, Edna (alias Edina); présidente ZANU-PF du sénat, née le 11.7.1943».

d) L'entrée «Mutasa, Didymus Noel Edwin; ministre de la sécurité nationale (anciennement: ministre au cabinet du président, chargé des affaires spéciales, responsable du programme de lutte contre la corruption et les monopoles et secrétaire du Politburo de la ZANU-PF, chargé des relations extérieures), né le 27.7.1935» est remplacée par le texte suivant:

«**Mutasa**, Didymus Noel Edwin; "Minister of State" chargé de la sécurité nationale, de la réforme agraire et la réinstallation au cabinet du président, et secrétaire de la ZANU-PF chargé de l'administration, né le 27.7.1935».

e) L'entrée «Mutiwekuziva, Kenneth Kaparadza; vice-ministre du développement des petites et moyennes entreprises et de la création d'emplois (anciennement: vice-ministre du développement des petites et moyennes entreprises), né le 27.5.1948» est remplacée par le texte suivant:

«**Mutiwekuziva**, Kenneth Kaparadza; vice-ministre du développement des petites et moyennes entreprises et de la création d'emplois, né le 27.5.1948».

f) L'entrée «Ndlovu, Richard; adjoint au Politburo de la ZANU-PF pour l'intendance, né le 20.6.1942» est remplacée par le texte suivant:

«**Ndlovu**, Richard; adjoint au Politburo de la ZANU-PF pour l'intendance, né le 26.6.1942».

- g) L'entrée «Nyon, Sithembiso Gile Glad; ministre du développement des petites et moyennes entreprises et de la création d'emplois (anciennement: ministre du développement des petites et moyennes entreprises), née le 20.9.1949» est remplacée par le texte suivant:

«**Nyon**, Sithembiso Gile Glad; ministre du développement des petites et moyennes entreprises et de la création d'emplois, née le 20.9.1949».

- h) L'entrée «Zvinavashe, Vitalis; général à la retraite (anciennement: chef d'état-major des armées), né le 27.9.1943» est remplacée par le texte suivant:

«**Zvinavashe**, Vitalis; Politburo de la ZANU-PF, comité chargé de l'indigénisation et de l'autonomisation, né le 27.9.1943».
